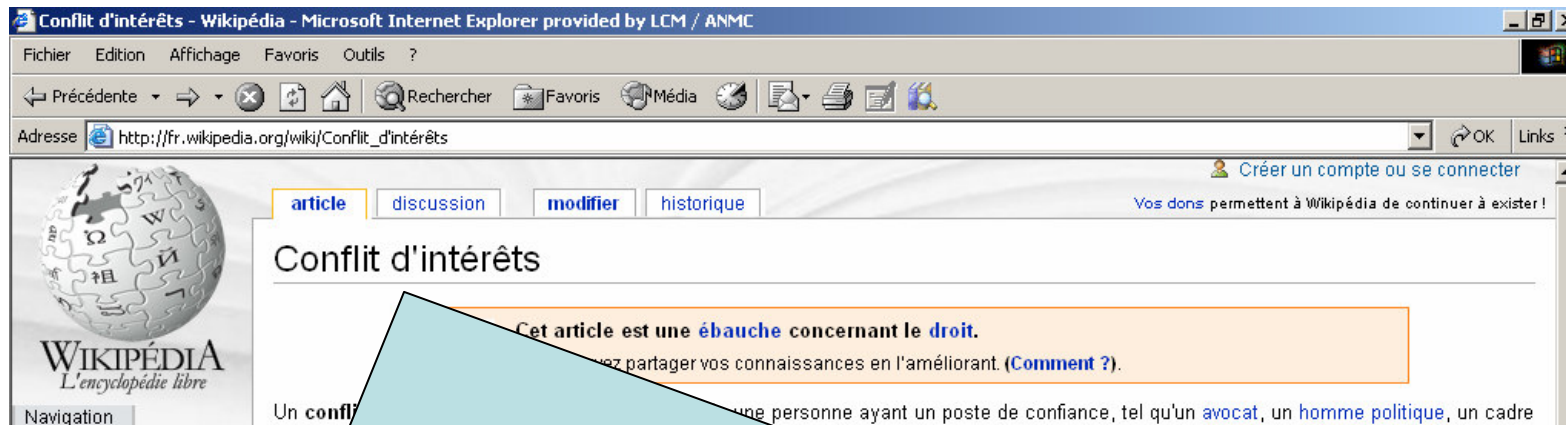


Transparence et conflits d'intérêts en Commission de Remboursement des Médicaments

**Dr François Sumkay
Cellule médicaments
Direction médicale ANMC**

14 mai 2008



Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêt est une situation dans laquelle une personne ayant un poste de confiance, tel qu'un avocat, un homme politique, un cadre ou un dirigeant d'entreprise, un expert chargé d'une fonction officielle, a des intérêts professionnels ou personnels en concurrence.

De tels intérêts en concurrence peuvent la mettre en difficulté pour accomplir sa tâche avec impartialité.

Même s'il n'y a aucune preuve d'actes préjudiciables, un conflit d'intérêt peut créer une apparence d'indélicatesse susceptible de miner la confiance en la capacité de cette personne à agir correctement à son poste.

Procédure belge vers le remboursement

- **Commission d'Enregistrement**

via une procédure nationale (AFMPS) ou européenne (EMA)

- **Commission des Prix**

- **Commission de Remboursement des Médicaments**

= CRM = Fusion au sein INAMI de Transparence + CTSP

décision en 150 jours maximum

- **→ Ministre... (dispose de 30 jours maximum.)**

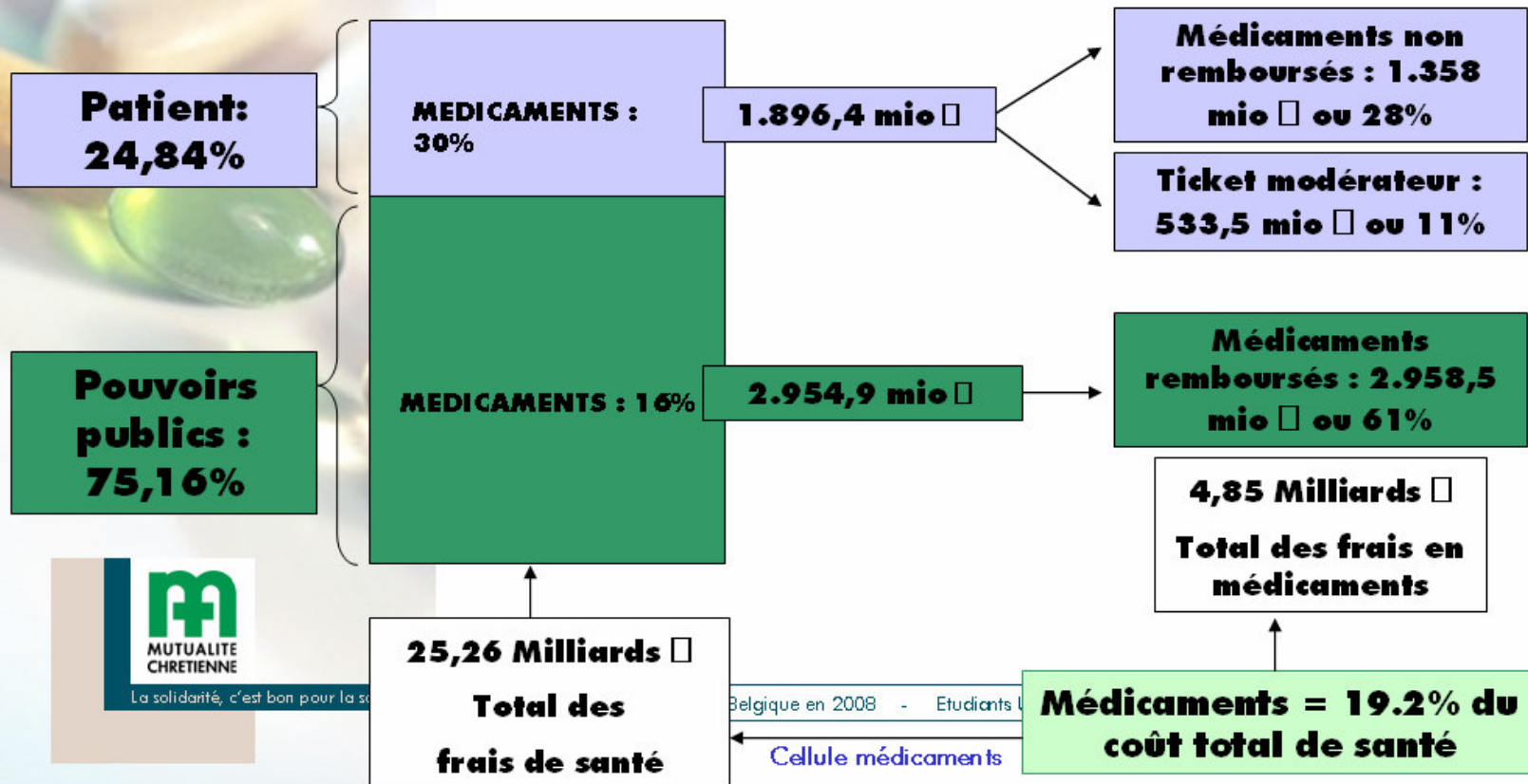
publication au Moniteur Belge

Constatations



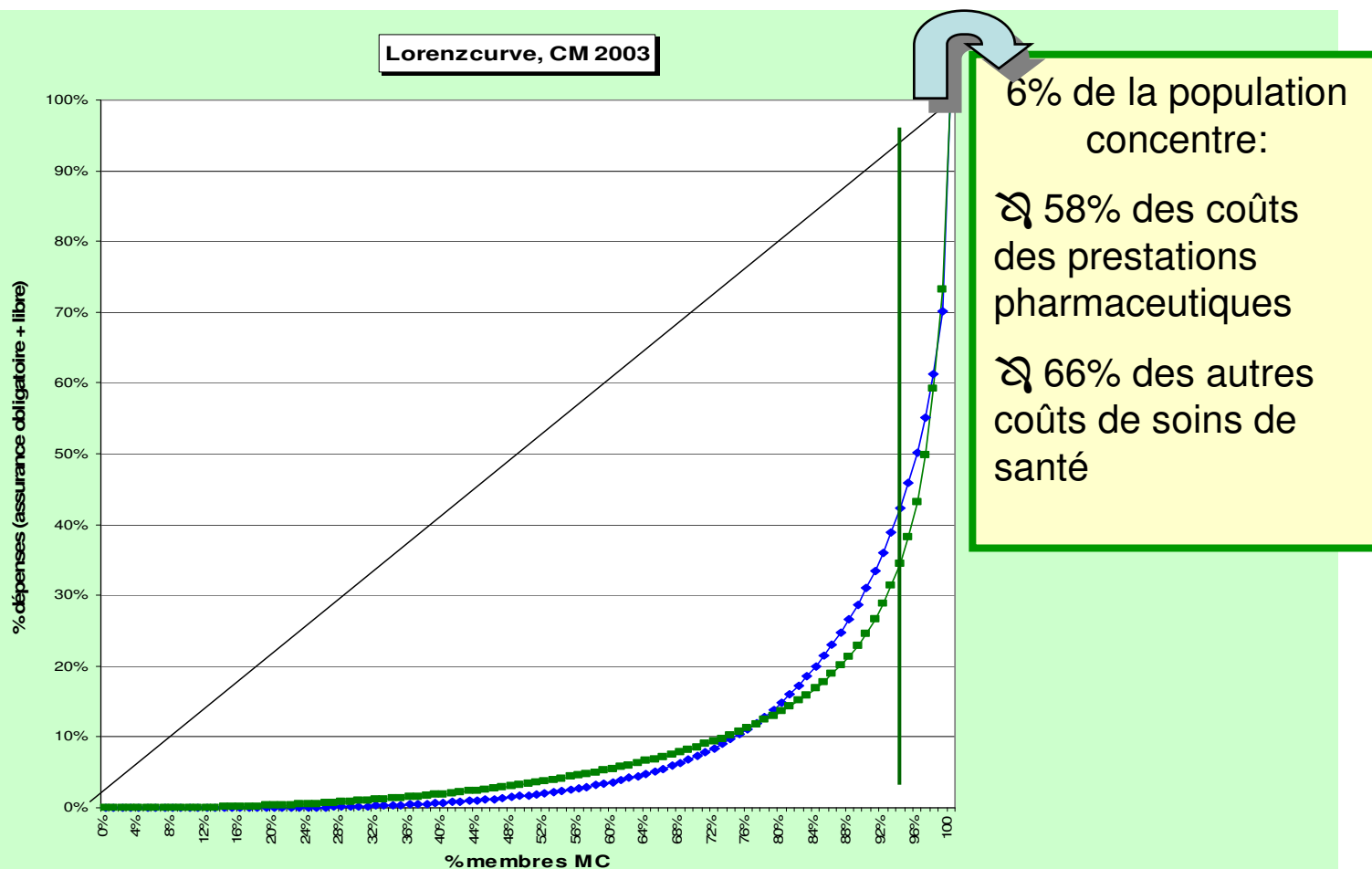
Part des médicaments dans le budget de l'assurance maladie et dans les coûts à charge des patients

Le coût des médicaments en 2003



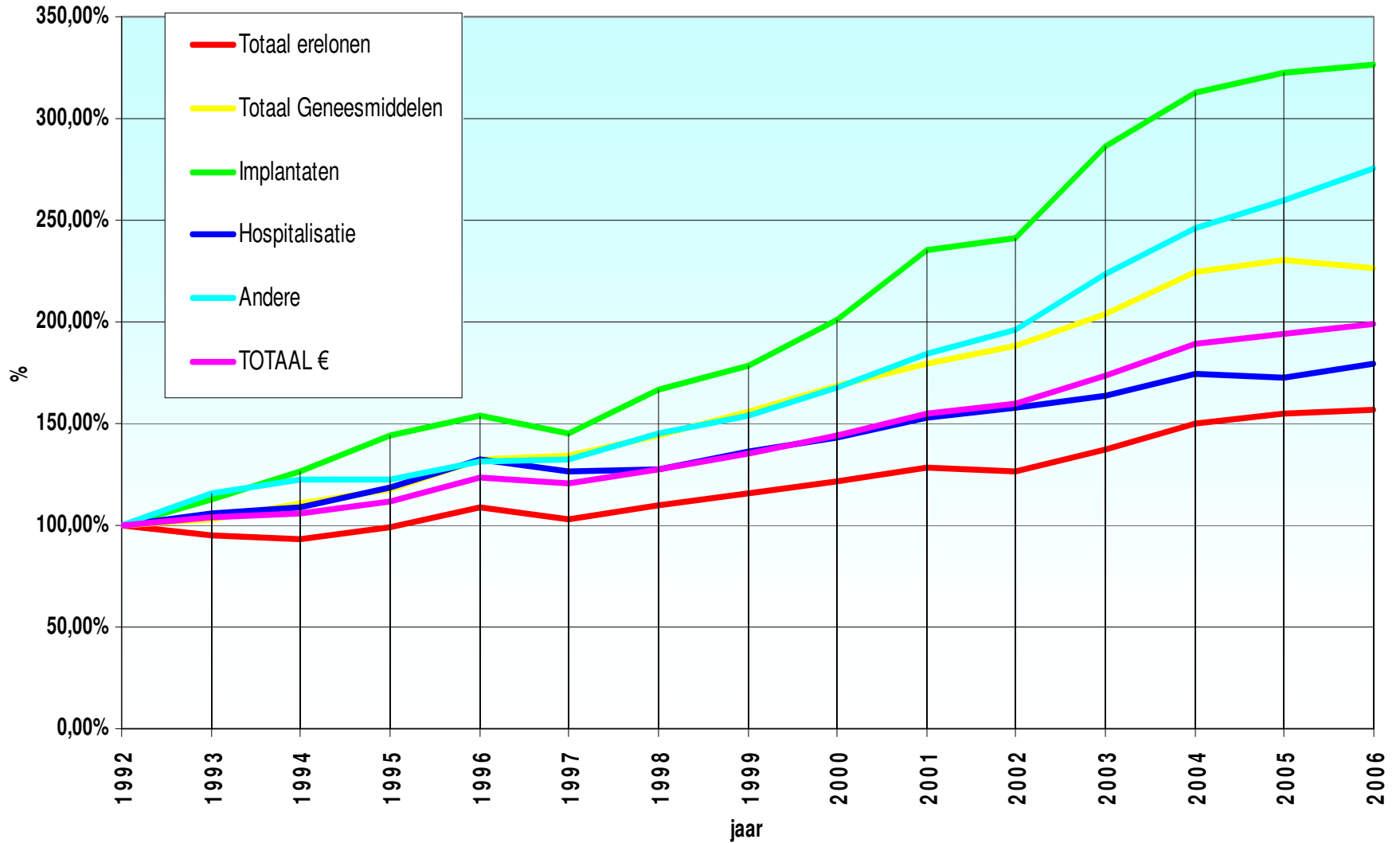
Constatations

Les coûts des soins de santé sont très concentrés - Répartition de la consommation des soins de santé et des médicaments dans la population



Constatations

Relatieve evolutie (%)



**Quels doivent être les objectifs
d'une Commission chargée
légalement de donner des avis sur
le remboursement des médicaments
par la sécurité sociale ?**

**La question fondamentale pour les experts
membres de la Commission doit être :**

**Comment mettre à la disposition
des patients**

**les médicaments nécessaires et sûrs
tout en garantissant l'accès financier
et en tenant compte des enveloppes
budgétaires disponibles ?**

Les objectifs d'une Commission chargée de donner des avis sur le remboursement des médicaments devraient être :

- Qualité (efficacité et sécurité)**
- Accessibilité pour tous**
- Pérennité du système**

...des soins dans un système transparent et solidaire

Procédure de remboursement en Belgique :

Avant le 1 janvier 2002

- Commission d'**Enregistrement** (Santé Publique)
- Commission de **Transparence** (Santé Publique)
- Commission des **Prix** (Affaires Economiques)
- **C.T.S.P** (Conseil Technique des Spécialités Pharmaceutiques) (**Affaires Sociales - INAMI.**)
-**MINISTRE**.....

 publication au Moniteur Belge

Procédure de remboursement: APRÈS le 1 janvier 2002

- Commission d'Enregistrement

- Commission des Prix

- **Arrêté Royal du 21 décembre 2001:**

Commission de Remboursement des

Médicaments à l'INAMI = CRM = Fusion

Transparence + CTSP

(décision en 180 jours maximum)

- ... Ministre...



publication au Moniteur Belge

Procédure de remboursement: APRÈS le 1 janvier 2002

Nouvelle Commission de Remboursement des Médicaments (CRM) à l'INAMI:

Composition :

- 22 membres "votants"
- 7 membres "non - votants"
- « des » « Experts Internes » (INAMI)
- Secrétariat administratif (INAMI)

Procédure de remboursement:

APRÈS le 1 janvier 2002

Nouvelle Commission de Remboursement des Médicaments (CRM) à l'INAMI:

Composition :

22 membres "votants" :

- 7 "Académiques" :
dont 1 est d'office Président de la CRM, et dont 2 autres siègent également au Bureau
- 4 "Médecins"
- 3 "Pharmaciens"
- 8 "Organismes Assureurs"

Procédure de remboursement: APRÈS le 1 janvier 2002

Nouvelle Commission de Remboursement des
Médicaments (CRM) à l'INAMI:

Composition :

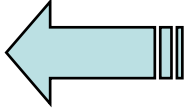
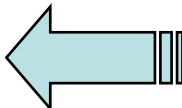
7 membres "non - votants" :

- 1 Représentant du Ministre des Affaires Sociales
- 1 Représentant du Ministre de la Santé Publique
- 1 Représentant du Ministre des Aff.Économiques
- 1 Représentant du Ministre du Budget
- 1 Représentant du S.de Contrôle & d'Evaluation
- **2 Représentants de l'AGIM → pharma.be**

Procédure de remboursement: APRÈS le 1 janvier 2002

Nouvelle Commission de Remboursement des Médicaments (CRM) à l'INAMI:

Décisions = "Propositions Définitives Motivées"(150 j) :

- Classe de "Plus value thérapeutique"
- Base de Remboursement 
- Catégorie de Remboursement
- Conditions de Remboursement:
 - Chapitre I
 - Chapitre IV ("Bf" , soumis à autorisation du Médecin-Conseil) 

VOORLOPIGE AGENDA - ORDRE DU JOUR PROVISOIRE CTG - CRM 06.05.2008

BELANGENCONFLICTEN

Deelnemers aan de vergadering worden verzocht te bevestigen dat zij geen belangenconflicten hebben met betrekking tot de dossiers, adviezen, rapporten en voorstellen die tijdens de zitting van de CTG zullen besproken worden.

CONFLITS D'INTERETS

Les participants à la réunion sont tenus de confirmer qu'ils n'ont pas de conflit d'intérêts en rapport avec des dossiers, avis, rapports et propositions qui vont être discutés pendant la réunion de la CRM.

VERTROUWELIJKHEID

De leden en andere personen die deelnemen aan de werkzaamheden van de Commissie, met inbegrip van de interne en externe deskundigen en de leden van het secretariaat, houden zich aan het bewaren van de geheimhouding van de beraadslagingen, evenals van alle inlichtingen waarvan zij kennis nemen binnen het kader van hun werkzaamheden.

CONFIDENTIALITE

Les membres et autres personnes qui participent aux travaux de la Commission, y compris les experts internes et externes et les membres du secrétariat, respectent le secret des délibérations et de toutes les informations dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs travaux.

Vergadering CTG van 06-05-2008

BELANGENCONFLICTEN

Deelnemers aan de vergadering worden verzocht de belangenconflicten met betrekking tot de dossiers, adviezen, rapporten en voorstellen die tijdens de zitting van de CTG zullen besproken worden te bevestigen.

Naam :

Voornaam :

verklaart geen belangenconflicten te hebben met betrekking tot het (de) dossier(s)

verklaart belangenconflicten te hebben met betrekking tot het (de) dossier(s) :

.....

.....

.....

Datum :

Handtekening :

CONFLITS D INTERETS

Les participants à la réunion sont tenus de confirmer les conflits d'intérêt en rapport avec des dossiers, avis, rapports et propositions qui vont être discutés pendant la réunion de la CRM.

Nom :

Prénom :

déclare ne pas avoir de conflit d'intérêt pour le(s) dossier(s) :

déclare avoir un conflit d'intérêt pour le(s) dossier(s) :

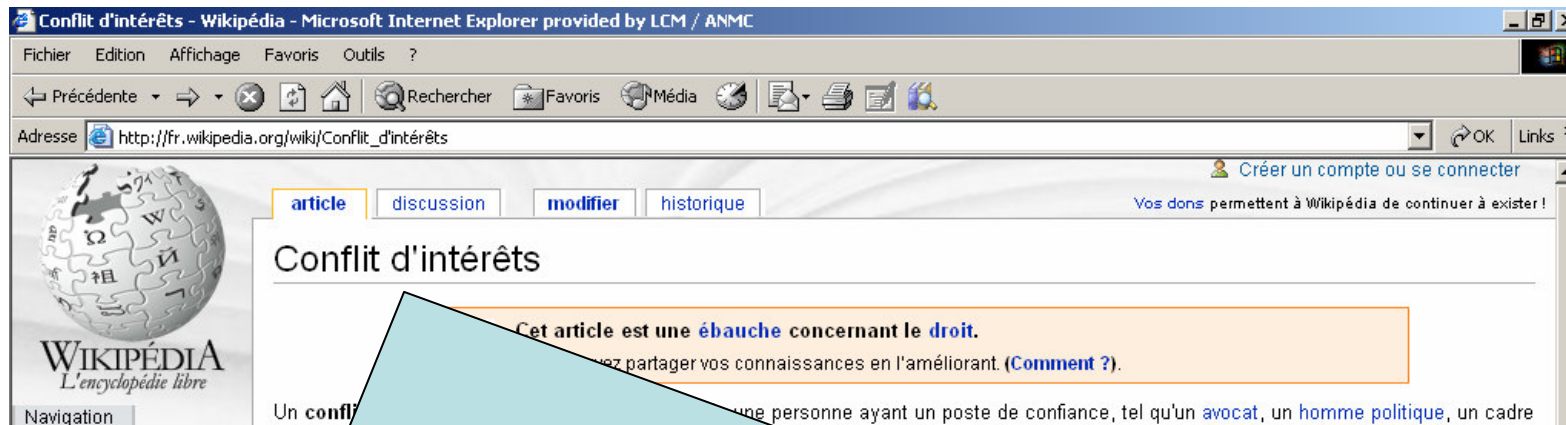
.....

.....

.....

Date :

Signature :



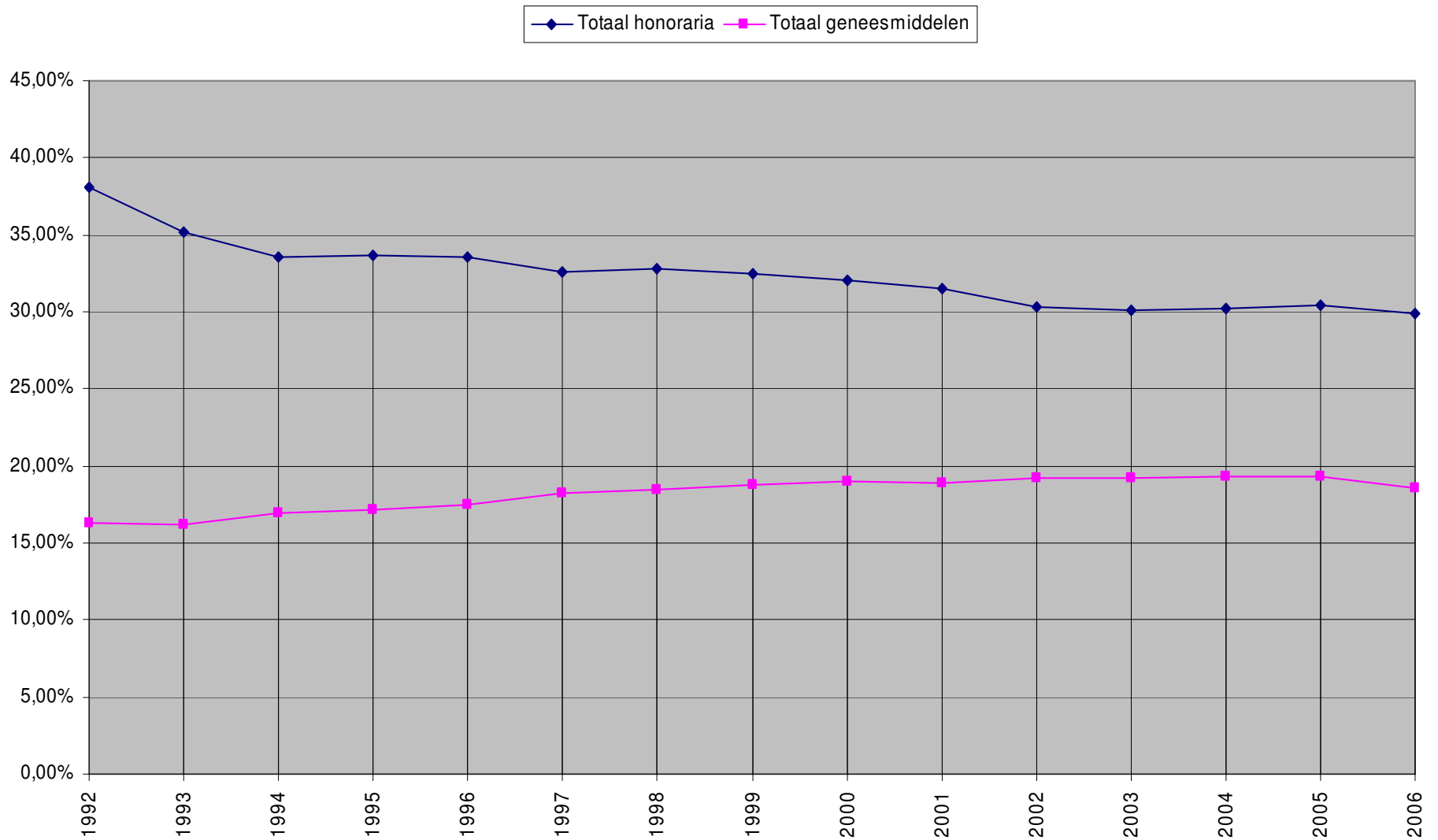
Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêt est une situation dans laquelle une personne ayant un poste de confiance, tel qu'un avocat, un homme politique, un cadre ou un dirigeant d'entreprise, un expert chargé d'une fonction officielle, a des intérêts professionnels ou personnels en concurrence.

De tels intérêts en concurrence peuvent la mettre en difficulté pour accomplir sa tâche avec impartialité.

Même s'il n'y a aucune preuve d'actes préjudiciables, un conflit d'intérêt peut créer une apparence d'indélicatesse susceptible de miner la confiance en la capacité de cette personne à agir correctement à son poste.

Constatations



...merci de votre attention...

la discussion est ouverte...

françois sumkay 14 mai 2008